

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Jean-Yves Pidoux concernant la politique énergétique cantonale - à la recherche de la recherche

## Rappel de l'interpellation

Le Conseil d'Etat, à lire son programme de législature, affiche de hautes ambitions en matière énergétique : son objectif numéro 2, est : "Agir contre le réchauffement climatique, promotion des énergies renouvelables et des transports publics". Il est présenté de la sorte : "De manière générale, il s'agit de faire converger les politiques publiques, programmes et projets vers les objectifs de la 'société à 2000 watts' en agissant particulièrement sur l'aménagement du territoire, les constructions, la mobilité, l'efficacité énergétique et le recours accru aux énergies renouvelables."

Toujours selon le programme de législature, la "mise en œuvre du développement durable" est présentée comme relevant "de l'initiative et de la responsabilité des départements et services." Dans le domaine énergétique qui nous occupera ici, le programme de législature n'octroie pas à ces ambitions gouvernementales des moyens très importants. Aucune mesure spécifique n'est consacrée à l'efficacité énergétique et aux économies d'énergie. La mesure 11 "Développer les énergies renouvelables" est accompagnée de la remarque selon laquelle le fonds pour l'énergie permet de financer les mesures relatives aux ressources renouvelables. Il n'est pas étonnant dès lors qu'un rapport conjoint édité par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie et par l'Office fédéral de l'énergie, intitulé "Etat de la politique énergétique dans les cantons" montre que le canton de Vaud attribue en 2008 à l'efficacité énergétique un montant qui est en-dessous de la moyenne fédérale de 9,44 francs par habitant – l'engagement le plus soutenu étant celui de Bâle-Ville, avec 49,5 francs par habitant.

Les moyens d'action de l'Etat passent par la législation et la réglementation, ainsi que par la voie financière (financement de projets exemplaires, fiscalité, mais aussi subventions). La législation énergétique vaudoise est récente et ambitieuse, ce qui est satisfaisant (même si de nouvelles conditions-cadres devront être imaginées, et même si les normes professionnelles en la matière sont, elles, et comme l'a montré le Service de l'environnement et de l'énergie, SEVEN, insuffisamment respectées). N'empêche : en dépit d'une mesure votée au budget 2009 par le Grand Conseil en faveur de l'assainissement des bâtiments, il n'y a pas beaucoup d'argent cantonal pour le domaine énergétique dans la planification financière du Conseil d'Etat ; c'est d'autant plus inquiétant que la société à 2000 watts ne se réalisera pas qu'à coups d'interventions du modeste fonds cantonal en faveur de la production d'énergie, fût-elle indigène et renouvelable.

De surcroît, l'accompagnement de l'innovation et la réalisation de projets en matière d'efficacité énergétique ne peuvent pas être que prescriptifs ou que financiers. On en déduit que c'est en partenariat que ces hautes ambitions seront mises en œuvre. Outre la responsabilité déléguée aux départements et services, les partenariats existants avec des producteurs, des transporteurs, des distributeurs, des négociants d'énergie existent — et ils font l'objet d'un suivi très attentif, et parfois sourcilleux, de la part de notre Grand Conseil. En revanche, les partenariats avec des institutions et des entreprises actives dans la recherche méritent d'être détaillés — que ce soit ceux qui sont d'ores et déjà en cours, ou ceux qui sont prévus.

La collectivité publique doit, autant que l'économie privée, pouvoir miser sur la recherche et le développement. En effet, les projets liés à la production d'énergie renouvelable, mais aussi à l'efficacité énergétique, à l'écologie industrielle, ne peuvent être développés qu'en relation avec une recherche fondamentale et appliquée forte. Que les services compétents de l'Etat puissent bénéficier des innovations élaborées dans les Hautes écoles et les start-ups qu'elles engendrent et hébergent, paraît dès lors une condition sine qua non de réussite.

Je pose donc au Conseil d'Etat les questions suivantes, en le remerciant pour ses réponses :

1. Quelles sont les relations déjà existantes entre les départements concernés (Sécurité et environnement, Infrastructures, Economie) et les Hautes écoles sises sur territoire vaudois (UNIL, EPFL, HEIG), dans les domaines liés à l'énergie ? Si elles existent, dans quelle mesure ces relations contribuent-elles d'ores et déjà à

- la formulation, à la concrétisation, au développement et au suivi d'une politique énergétique cantonale?
- 2. Pour permettre la concrétisation de son programme de législature en matière énergétique, et étant donné que la recherche est consubstantiellement liée à la mise en œuvre des objectifs de "société à 2000 watts", quels partenariats supplémentaires avec le monde de la recherche le Conseil d'Etat prévoit-il de développer et de formaliser à l'avenir?

Ne souhaite pas développer.

## Réponse du Conseil d'Etat

Le territoire vaudois est particulièrement bien doté en hautes écoles (HES, UNIL et EPFL). A côté d'un enseignement de niveau reconnu, tous ces établissements conduisent de nombreuses activités de recherche dont profitent les tissus économique et industriel, avec notamment la création de "start-up" prometteuses.

Le domaine de l'énergie y prend une place croissante, qui voit de nouvelles filières d'enseignement, des nouvelles chaires, des instituts et des centres de compétence y être créés.

Face au double défi posé par la gestion de nos ressources énergétiques et la protection du climat, les activités précitées prennent une importance toujours plus grande et sont également vues comme des contributions particulièrement prometteuses à la relance économique.

Au plan de la formation, le constat fait au niveau vaudois de lacunes à combler dans le domaine de l'efficacité énergétique des spécialistes de la construction a été confirmé par l'OFEN, dans le dernier numéro d' *energeia*. Dans le même temps, une nouvelle formation d'ingénieur a été annoncée dans le domaine des énergies renouvelables.

Alors que les SIL, dirigés par l'interpellateur, soutiennent des travaux de recherche effectués conjointement par l'UNIL et l'EPFL, Romande Energie Holding va installer un parc photovoltaïque sur les toits de la même institution, accompagné d'un important volet de recherche. De son côté, EOS Holding vient d'allouer des fonds permettant à l'EPFL d'ouvrir une nouvelle chaire en gestion des énergies de réseaux. Ces quelques exemples ne montrent qu'une partie de cette dynamique prometteuse.

Les questions posées par l'interpellateur s'inscrivent ainsi dans un contexte particulièrement dynamique et les meilleures réponses doivent y être apportées, afin d'exploiter au mieux les synergies entre enseignement, R&D et création de nouvelles entreprises, mais également pour que la politique énergétique vaudoise puisse tirer le meilleur parti de ces compétences.

C'est dans cette perspective que le Service de l'environnement et de l'énergie a mandaté, dans un premier temps, l'Energy Center de l'EPFL, afin d'y réaliser l'inventaire des filières de formation, des centres et activités de recherche, ainsi que celui des "start-up".

En complément de la démarche initiée avec l'EPFL, il est à souligner que le Canton de Vaud est partie prenante de la nouvelle plateforme "Cleantech" dont la création a été annoncée par la Conférence des Chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) en date du 9 décembre dernier. Cette nouvelle plateforme technologique s'inscrit dans le cadre de la stratégie de promotion sectorielle de la CDEP-SO, déjà concrétisée par trois plateformes thématiques : Bioalps pour les sciences de la vie (www.bioalps.org), Micronarc pour les micro- et nanotechnologies (www.micronarc.ch), et Alp ICT pour les technologies de l'information et de la communication (www.alpict.ch). Elle sera opérationnelle, après une phase de mise en oeuvre, dès le second semestre de l'année 2010. Elle aura pour mission de mettre en valeur, dans le secteur des cleantechs et de l'énergie en particulier, les compétences technologiques des cantons membres, ainsi que les structures de formation et de recherche existantes, sur les scènes nationale et internationale. Elle offrira à tous les partenaires concernés (entreprises, Hautes Ecoles, centres de transfert technologique, incubateurs, infrastructures d'accueil et d'appui aux nouvelles entreprises) une visibilité accrue, notamment par un soutien à participer à des manifestations phares tant en Suisse qu'à l'étranger. Elle favorisera également une intensification des échanges entre les différents acteurs et un renforcement des réseaux de ces derniers.

Le Département de la sécurité et de l'environnement compte enfin étudier les synergies qui pourraient être créées entre les services de l'environnement, l'EPFL et l'UNIL. Dans le cadre des projets de simplifications administratives, de telles synergies pourraient être opportunes pour la politique de l'environnement du canton de Vaud.

	Ainsi adopté.	, en séance du	Conseil d	l'Etat, à	Lausanne,	le 9	décembre	2009.
--	---------------	----------------	-----------	-----------	-----------	------	----------	-------

Le président :	Le chancelier :
P. Broulis	V. Grandjean